

Convention

Entre les soussignés:

L'amicale de **L'OACA**

D'une part

POINT OPTIC dont le gérant est Mr ESSOUSSI MOKHTAR , (opticien -optométriste diplôme de la C.E.S.O.A à Bruxelles spécialiste en varilux) représenté par nos deux magasins : 219 av. habib bourguiba LE KRAM TEL: 71 72 10 76

59 av. de l'environnement L'AOUINA TEL : 70 93 31 22

D'autre part

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 :

MR Essoussi mokhtar ,s' engage à faire bénéficier les adhérents de ***L'AMICALE DE L' OACA***

des conditions préférentielles détaillées dans les articles
ci-après lors de l'achat de lunettes ,verres ou lentilles....

Article 2 :

Pour tous types de lentille on vous accorde une remise de – 7%

Article 3 :

Mr Essoussi mokhtar s'engage à vous faire les conditions de paiement suivants :

Remise 35% au comptant ou bien le montant est échelonné sur 3 mois

Remise 20% le montant est échelonné sur 6 mois

Remise 5% le montant est échelonné sur 9 mois

ARTICEL 4 :

Mode de payement :

Espèces

Chèque

Cession sur salaire

ARTICLE 5 :

Les deux parties soussignées se réservent le droit de résilier unilatéralement la présente convention sous conditions d'un préavis d'un mois avant l'expiration de la période conventionnelle.

ARTICLE 6 :

La présente convention est valable pour une durée d'une année à partir de la date de sa signature et est renouvelable tacitement pour la même durée en l'absence d'une demande de résiliation faite par l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 7 :

Page facebook : point optic

Compte Instagram : pointoptictunis

ARTICLE 8 :

Une ristourne de 2% sur le chiffre d'affaire supérieur à 20 mille dinars et 3% sur le chiffre réalisé pour un chiffre d' affaire supérieur à 50 mille dinars sera servie à l'amical de l' OACA à la fin du chaque année .

POINT OPTIC
ESSOUSSI MOKHTAR

**POINT
OPTIC**
219 , AV Habib Bourguiba Le Kram
Tél / Fax (+216) 71 72 10 76

**LE PRESIDENT DE L' AMICALE
DE L'OACA**

Office de l'Aviation Civile et des Aéroports
Président de l'Amicale
du Personnel de l'OACA
ALI BOUTHELJA